



# Termes de référence

Evaluation Finale

Appui à la gouvernance pour l’insertion socioprofessionnelle (*Agis !)*

Régions de Saint-Louis (Sénégal), Régions de Labé et Mamou (Guinée), Région de Marrakech-Safi (Maroc)

Convention n° CZZ3399 01 M

## Contexte :

Depuis sa création en 1981, le Partenariat (association française de solidarité internationale basée à Lille) développe des projets sur les thématiques de l’appui à la décentralisation et à la gouvernance locale, l’environnement, l’éducation, la santé, l’accès aux services de base et à l’énergie. L’association est présente au Sénégal, et en Guinée, bénéficie d’une bonne implantation institutionnelle et technique, et de nombreux contacts noués depuis plusieurs années. Initialement présente au Maroc, l’association travaille désormais avec différents partenaires de mise en œuvre : Spectra conseils et la Fondation Moubadara principalement.

Le Partenariat (LP) met en œuvre des projets relatifs à l’insertion socioprofessionnelle depuis 2016 et la création du Centre d’insertion professionnelle Diapalanté à Saint-Louis (Sénégal). Fort de cette expérience, le Partenariat a souhaité renforcer cet axe stratégique d’intervention en sollicitant le soutien de l’Agence française de développement (AFD).

Suite à la réponse favorable de l’AFD, LP met en œuvre son premier projet triennal propre à l’insertion professionnelle des publics vulnérables au Maroc (région de Marrakech-Safi), en Guinée (régions de Mamou et Labé), et au Sénégal (région de Saint-Louis).

L’enjeu de cette première phase est de dupliquer la méthode d’intervention développée au Sénégal depuis 2016, tout en permettant une adaptation au contexte local, de nouer un tissu partenarial solide avec les acteurs-clés de cette thématique, et d’améliorer la prise en charge des populations vulnérables dans les dispositifs territoriaux de formation et d’insertion professionnelle. Pour la mise en œuvre, le Partenariat s’appuie sur des organisations de la société civile, partenaires opérationnels : Diapalanté au Sénégal, Maison Mère, UGVD et ADID en Guinée.

### Rappel des objectifs globaux et spécifiques du programme

|  |  |
| --- | --- |
| **Objectifs de l’action** | **Objectif global :** Contribuer à l’ODD 8 à travers un renforcement de l’insertion socio-professionelle des publics vulnérables (jeunes et femmes en priorité) à travers une amélioration de l’accès aux emplois porteurs et durables dans les régions d’intervention.Objectif spécifique 1 : Permettre une gestion inclusive, coordonnée et pérenne des politiques publiques de formation professionnelle et d’accès à l’emploi à l’échelle des territoires d’interventionObjectif spécifique 2 : Accompagner les acteurs locaux dans le développement de l’accès aux formations professionnelles inclusives et adaptées aux réalités socio-économiques localesObjectif spécifique 3 : Faciliter l’insertion professionnelle des personnes vulnérables dans des métiers porteurs et durables à l’échelle territoriale |
| **Principaux partenaires du projet** | Ministères de l’Emploi, de la Formation et des JeunesAgences déconcentrées pour l’emploi et la jeunesse (ANPEJ, ANAPEC, AGUIPE) / Agences régionales/provinciales de développement (ARD, INDH)Agences régionales/provinciales de développement (ARD, INDH)Collectivités territoriales (départements, provinces, communes)OSC locales |
| **Bénéficiaires directs** | 1 060 personnes en situation de vulnérabilité (60% de femmes)15 OSC locales et 9 collectivités locales renforcées ainsi que les agences publiques pour la formation et l’insertion professionnelle |
| **Résultats attendus** | R1.1: Les acteurs territoriaux de l’employabilité disposent d’outils de gestion et de connaissance et les mettent en œuvre pour favoriser l'insertion socio-économique des publics vulnérables.R1.2 : Les politiques pour l’emploi adoptent des approches territoriales et prennent en compte les enjeux spécifiques aux publics vulnérablesR2.1 : De nouveaux cursus de formation adaptés sont définis pour répondre aux priorités identifiées et aux enjeux d’inclusivité et de développement durable à l’échelle des territoiresR2.2 : Les OSC impliquées dans l’accompagnement, la formation et l’insertion professionnelle des publics vulnérables sont accompagnée et renforcées en capacitésR3.1 : Les bénéficiaires possèdent des compétences professionnelles adaptées aux besoins des acteurs économiques du territoire ou au développement de leur activité indépendantes (auto-entrepreneuriat)R 3.2 : Les bénéficiaires tirent parti d’une première expérience d’insertion valorisante et de perspectives d’activités à court et moyen-terme. |
| **Activités principales** | **A.1.1.1.** Réalisation d’une étude diagnostic sur les dispositifs de coordination et de pilotage régionaux de l’employabilité des personnes vulnérables et proposition d’un plan d’actions.**A.1.1.2.**  Réalisation d’une cartographie des opportunités d’emplois et des filières porteuses à l’échelle des territoires**A.1.2.1.** Renforcement les capacités de la plateforme territorial sur les thématiques spécifiques aux publics vulnérables**A.1.2.2.** Appui à la mise en œuvre et à l’animation de dispositif territoriaux (BIPEL pour le Sénégal)**A.2.1.1.** Renforcement du dialogue avec les entreprises recruteuses et établissement de fiches métiers **A.2.1.2.** Mise en place de nouveaux cursus de formation correspondant aux besoins des territoires identifiés**A.2.2.1.** Réalisation d’une étude d’identification des structures d’accompagnement, formation et insertion professionnelle agissant auprès de publics vulnérables**A.2.2.2.** Appui aux OSC dans leurs actions et renforcement de leurs capacités**A.3.1.1.** Identification et intégration des bénéficiaires dans le parcours de formation et d’insertion**A.3.1.2.** Organisation de formations complémentaires aux formations professionnelles (*soft skills*)**A.3.2.1.** Facilitation pour le placement des jeunes en entreprises (signature de conventions de stage et d’alternance)**A.3.2.2.** Accompagnement et suivi individuel des bénéficiaires et aide à l’insertion |

### Complément d’informations

En juillet 2023 et mars 2024, un ANO a été validé par l’AFD concernant les éléments suivants :

* La modification de la méthode de mise en œuvre du projet au niveau du Maroc en s’appuyant sur la Fondation Moubadara et la révision des modalités administratives nécessaires.
* L’extension de la zone d’intervention aux trois régions concernées par Initiative FIT pour favoriser au maximum les synergies avec le projet *Agis !* qui modifie ainsi le cadre logique qui sert de référence au projet.

## Justifications

Au regard des obligations contractuelles liées à la convention de financement de l’Agence Française de Développement (AFD), de la méthodologie d’intervention mise en œuvre et de l’importance du Programme au sein des activés globales de la structure, le Partenariat et ses partenaires de mise en œuvre souhaitent procéder à une évaluation externe du programme afin d’établir un bilan qualitatif et quantitatif des activités. Quatre arguments motivent l’évaluation :

* *L’apport qualitatif d’une évaluation externe pour la poursuite des activités du Partenariat et de ses partenaires* : les évaluations externes menées dans le cadre des programmes du Partenariat, notamment ceux cofinancés par l’AFD ont constitué des balises importantes pour les projets de l’ONG et de ses partenaires locaux. L’évaluation de cette première phase d’intervention permettra d’analyser la cohérence du projet par rapport aux besoins des territoires, la complémentarité avec les autres projets, la capacité du Partenariat à respecter les engagements pris vis-à-vis des partenaires locaux et financiers. C’est également l’occasion d’évaluer son savoir-faire et son expertise dans la perspective de consolider son positionnement sur des programmes sectoriels d’envergure.
* *L’analyse extérieure de la méthodologie spécifique d’intervention du Partenariat, fondée sur la mobilisation et l’accompagnement des partenaires locaux*:l’évaluation permettra de juger la pertinence de cette méthodologie appliquée à la thématique de l’insertion socioprofessionnelle des publics vulnérables. Elle évaluera également les possibilités d’adaptation, d’amélioration et de duplication de la méthodologie sur d’autres territoires.
* *Compréhension et appropriation de la méthodologie d’action du Partenariat par les acteurs locaux*: l’évaluation doit permettre de déterminer si l’appropriation de la méthodologie du programme est effective chez les acteurs et partenaires de différentes natures (agences déconcentrées, collectivités, OSC, *etc*.), permettant ainsi la pérennisation des actions, et la responsabilisation des acteurs locaux. Ces enjeux sont particulièrement importants pour cette troisième phase d’intervention qui correspond à la phase de retrait.
* *L’importance du programme impliquant une part significative du volume des activités de coopération internationale de l’Association et des moyens engagés au sein des territoires d’intervention* : l’évaluation permettra de juger l’atteinte des objectifs du programme et la capacité de l’Association à poursuivre la mise en œuvre de programmes de cette envergure importante.

L’évaluation doit donc permettre à l’Association de :

* **Valoriser** les actions menées dans le cadre du projet *Agis !*
* **Rendre compte** et communiquer sur les leçons apprises de cette première phase d’intervention, notamment aux partenaires locaux, nationaux et aux partenaires techniques et financiers.
* **Apprendre** et prendre en compte un avis externe pour améliorer ses pratiques futures, et la mise en œuvre des prochaines phases d’intervention.
* **Décider**, développer des éléments de capitalisation pour permettre une diffusion du modèle d’intervention et une duplication de la méthodologie à de nouveaux territoires.

## Objectifs de l’évaluation externe

Les objectifs globaux de l’évaluation externe finale se situent à 4 niveaux :

1. Analyser les méthodes employées, *évaluer la démarche, les pratiques et la logique d’intervention du Programme, déterminer le niveau d’appropriation par les acteurs locaux et questionner la cohérence globale du programme* au regard des politiques sectorielles sur la question de la formation et de l’insertion professionnelle au Sénégal, au Maroc, et en Guinée ;
2. Réaliser un *bilan qualitatif et quantitatif des activités menées* (rapport de synthèse) durant la période concernée par l’évaluation permettant de mesurer le niveau de réalisation, la pertinence, la cohérence, la pérennité et l’efficience des actions au regard des financements apportés ;
3. En tenant compte des évolutions, vérifier l’adéquation entre les objectifs initiaux du programme, les besoins préalablement identifiés et le *niveau d’atteinte des résultats et impacts* effectivement obtenus ;
4. Au regard des 3 objectifs précédents, aboutir à la formulation de recommandations claires sur l’adaptation de la méthode d’interventionà adopter par l’ONG afin d’optimiser les perspectives de duplication et de prolongation du projet, et l’appropriation par les acteurs locaux et partenaires du projet, notamment en prévision de la prochaine phase d’intervention.

### Questions évaluatives :

#### Perception du cadre d’intervention :

* Analyse du positionnement du Partenariat et des partenaires de mise en œuvre, en tant qu’interlocuteurs pertinents au regard des politiques sectorielles sur les questions de formation et d’accès à l’emploi en Afrique de l’Ouest et plus particulièrement dans les régions de Saint-Louis au Sénégal, de Labé et de Mamou en Guinée, et de Marrakech-Safi au Maroc.
* Evolution de la méthodologie d’intervention et pertinence vis-à-vis des objectifs du programme.
* Analyse du rôle tenu par le Partenariat et sa collaboration avec l’ensemble des acteurs et partenaires du programme dans les zones d’intervention :
* Quelle est la plus-value apportée par le Partenariat et les parties-prenantes au projet concernant cette thématique ?
* Quelle reconnaissance par les différents acteurs engagés dans ce secteur ?
* Articulation du projet *Agis !* avec les autres activités du Partenariat en matière de formation et d’insertion socioprofessionnelle et des secteurs d’intervention complémentaires (gestion des ressources naturelles, formation professionnelle…).

#### Bilan qualitatif et quantitatif des actions du projet :

* Au regard des objectifs annoncés au départ, bilan des activités du programme concernant :
* Le degré de réalisation (lien avec les indicateurs et le cadre logique) ;
* L’implication et l’appropriation par les bénéficiaires et partenaires techniques locaux ;
* Le degré d’implication et d’information des acteurs économiques privés des territoires ;
* La pérennité des actions menées.
* Analyse des innovations à valoriser pour améliorer les solutions d’amélioration des dispositifs de formation et d’insertion socioprofessionnelle, et d’accès à l’emploi pour les populations en situation de vulnérabilité, en termes de :
* Pratiques de concertation, de coordination, de mobilisation des ressources humaines, techniques et financières au niveau local ;
* Communication autour du projet ;
* Capitalisation, partage de connaissances et d’expertise.
* Pertinence et cohérence des activités au regard de :
* Financements mobilisés ;
* Méthodologie d’intervention utilisée ;
* Organisation et de fonctionnement interne mis en avant ;
* Evolutions choisies.

#### Résultats et impact de l’action :

* + Analyse et pertinence *a posteriori* du cadre logique : évaluation et pertinence des indicateurs de résultats et d’impact.
	+ Participation du programme à :
* L’amélioration des modalités d’accès à l’emploi et d’accompagnement à destination des personnes vulnérables concernées des quatre régions d’intervention (Saint-Louis au Sénégal, Labé et Mamou en Guinée, et Marrakech-Safi au Maroc) ;
* L’appropriation de la méthodologie, la responsabilisation, et la participation active de l’ensemble des acteurs impliqués dans le processus, en vue de sa duplication et de sa pérennisation ;
* L’amélioration des pratiques en termes de prise en compte et d’accompagnement des personnes vulnérables, de développement durable, et leur généralisation à l’échelle régionale, voire nationale.
	+ Visibilité des résultats et des impacts :
* Regard porté par les bénéficiaires sur le programme.
* Changements de comportement induits par le programme.

#### Perspectives et développements à venir :

* + Recommandations à l’association le Partenariat et ses partenaires dans la perspective d’une consolidation et d’une dissémination de la méthodologie d’intervention dans le cadre d’une seconde phase d’intervention, reposant sur une forte appropriation des acteurs locaux, à plus grande échelle.
	+ Evaluation de la capacité à assurer la participation des acteurs de la société civile dans les cadres de concertation nationaux
	+ Evaluation de la capacité à assurer l’implication des acteurs du tissu économique des territoires et de prendre en compte les besoins exprimés en termes de formation, de développement de compétences, et d’accueil des bénéficiaires des dispositifs de formation.
	+ Réflexion et stratégie de l’Association sur les nouveaux enjeux identifiés.
	+ Avis sur le processus de capitalisation mené conjointement par l’Association et ses partenaires dans le cadre de la mise en œuvre du programme.
	+ Analyse de la coordination entre les programmes du Partenariat et les programmes menés par d’autres organismes (Etats, collectivités, ONG…).
	+ Recherche de nouvelles pistes de financement innovantes vers lesquelles le Partenariat et les parties-prenantes peuvent se tourner, notamment en lien avec la participation financière des bénéficiaires à la vue de la fin des financements triennaux de l’AFD.

## Résultats et livrables :

Les résultats attendus pour la structure sont les suivants :

* Production d’un rapport d’évaluation du projet *Agis !* sur la période de référence (2022-2025) ainsi qu’une synthèse reprenant les résultats du programme au regard des objectifs énoncés lors de son élaboration.
* Production de recommandations permettant d’enrichir la réflexion sur l’évolution stratégique du programme sur les années à venir, et de consolider la méthode d’intervention en vue d’une seconde phase de mise en œuvre.
* Organisation d’une restitution publique de l’évaluation du programme en France, en présence des partenaires institutionnels, financiers et techniques.

## Cadrage méthodologique

Les méthodologies des principales agences de soutien aux ONG et aux actions de coopération internationale retiennent les critères améliorés d’évaluation développés par le Comité d’Aide au Développement (CAD) de l’OCDE (2019).

### Critères CAD :

#### Pertinence :

Mesure dans laquelle les objectifs et la conception de l’intervention correspondent aux besoins, aux politiques et aux priorités des bénéficiaires, du pays, de la communauté internationale et des partenaires/institutions et demeurent pertinents même si le contexte évolue.

* Les activités réalisées et les résultats obtenus rentrent-ils en concordance avec les objectifs globaux et spécifiques fixés en début de programme ?
* Les objectifs du programme rentrent-ils en adéquation avec les lignes directrices de l’AFD et des instances internationales ?

#### Cohérence :

Mesure dans laquelle l’intervention est compatible avec les autres interventions menées au sein d’un pays, d’un secteur ou d’une institution.

#### Efficacité :

Mesure dans laquelle les objectifs et les résultats de l’intervention ont été atteints, ou sont en train de l’être, y compris les résultats différenciés entre populations.

* Quel est le degré de réalisation des projets ?
* Le projet a-t-il eu les effets escomptés et/ou des effets négatifs ?
* Quelles causes peuvent-elles être mises en avant pour la (non)-réalisation des objectifs ?
* Ce projet est-il la meilleure solution pour obtenir les effets recherchés ?

#### Efficience :

Mesure dans laquelle l’intervention produit, ou est susceptible de produire, des résultats de façon économique et dans les temps.

* Les ressources ont-elles été bien mobilisées ?
* Les activités ont-elles été menées en temps voulu et au moindre coût (possibilités alternatives)?
* Les résultats acquis ont-ils été à la mesure des sommes dépensées ?

#### Impact :

Mesure selon laquelle les bénéfices nets de l’intervention perdureront ou sont susceptibles de perdurer.

#### Viabilité/Pérennité :

Mesure selon laquelle les bénéfices nets de l’intervention perdureront ou sont susceptibles de perdurer.

* Les mécanismes mis en place sont-ils viables et réplicables ?
* Quels facteurs permettent d’expliquer la viabilité du programme ?
* Dans quelle mesure le programme peut-il perdurer sans l’apport financier des bailleurs de fonds ?

### Aspects transversaux (critères AFD) :

En complément des critères d’évaluation de projets élaborés par le CAD, d’autres outils méthodologiques font référence aux lignes directrices de l’AFD et abordent des aspects transversaux propres aux projets. La prise en compte de ces diverses thématiques peuvent être appliquées à l’évaluation du projet *Agis !* :

* Thématique « genre » dans le projet (voir *Fiche-outil 2* de l’AFD).
* Thématique « environnement » dans le projet (voir *Fiche-outil 3* de l’AFD)
* Thématique « jeunesse » dans le projet (voir *Fiche-outil 4* de l’AFD)
* Fiche outil relative à l’évaluation (voir Fiche-outil 5 de l’AFD)
* Critères transversaux sur les effets en termes de : renforcement de capacités, de gouvernance, d’autonomisation, de qualité de partenariats, de relais au niveau des politiques publiques.

L’ensemble des fiches outils est disponible dans le Guide méthodologique de l’AFD : <https://www.afd.fr/sites/afd/files/2020-04-10-34-35/guide-methodologique-initiatives-avril-2020.pdf>

## Méthodologie :

### Etude documentaire :

Les documents :

* Dossier de demande de financement
* Convention de financement
* Rapports d’exécution techniques et financiers intermédiaires transmis aux Partenaires et notamment l’AFD
* Indicateurs de suivi-évaluation et d’impacts
* Rapports de mission
* Comptes-rendus de réunion
* Documents méthodologiques
* Guides utilisateurs et capitalisation de la démarche
* Cadre législatif nationaux pour la formation et l’insertion professionnelle, et étude des diagnostics et dispositifs territoriaux

### Entretiens partenaires/personnes ressources.

Les Partenaires seront définis par l’Association, en lien avec le Comité de Pilotage et les évaluateurs.

Ils concernent principalement :

* Partenaires financiers ;
* Partenaires institutionnels ;
* Partenaires techniques et opérationnels (services techniques, ONG, entreprises…) ;
* Equipe du Partenariat (salariés, personnes ressources, volontaires, stagiaires…).

Dans ce cadre, une mission de terrain dans les trois pays d’intervention auprès des partenaires techniques et financiers dont la Fondation Moubadara à Casablanca (Maroc) et des équipes locales de l’association basés à Saint-Louis (Sénégal) et à Labé (Guinée).

### Entretien/ recueil d’information du public cible.

Ces entretiens pourront être réalisés lors des visites de terrain prévues. Le public cible inclut : les communes, le public scolaire (personnel, élèves, parents d’élèves), les OSC, les agences déconcentrées en charge du Développement, de l’Education et de la Formation, ainsi que les pouvoirs publics territoriaux (gouverneurs, préfets, etc.).

Des entretiens pourront également être menés avec les partenaires techniques impliqués dans le projet (Agences des Nations-unies, Gret, *etc*.).

## Les moyens :

La période de référence correspond à la période de mise en œuvre du programme triennal 2022 - 2025 dans le cadre du cofinancement de l’Agence française de développement.

Le programme a débuté le 1er juillet 2022 et se clôturera le 30 juin 2025.

## Lieu d’intervention :

### France :

Lille, Siège de l’association Le Partenariat

### Sénégal :

Saint-Louis – Antenne nationale de l’association Le Partenariat

Zone d’intervention du programme : régions de Saint-Louis

**Guinée :**

Labé, antenne nationale de l’association Le Partenariat

Zone d’intervention du programme : régions de Labé et de Mamou

**Maroc :**

Casablanca, Fondation Moubadara

Zone d’intervention du programme : région de Marrakech-Safi

## Coûts indicatifs :

Le budget de l’évaluation proposé par les consultants externes (pour une enveloppe maximale de 30 000 € TTC) devra inclure :

* Les journées d’expertise pour la réalisation de l’évaluation.
* Les frais occasionnés par les déplacements (transports, restauration, hébergement, *etc.*)
* Les frais annexes nécessaires à la réalisation de l’évaluation et de la restitution finale à Lille (téléphone, reprographie, …).

## Profil de l’évaluateur :

* Expérience significative dans l’évaluation de programmes sectoriels de coopération au développement liés à la formation et l’insertion professionnelle, notamment en Afrique de l’Ouest.
* L’intégration de consultants locaux est possible et souhaitée.
* Bonne connaissance du cadre d’intervention des ONG françaises et des dispositifs de soutien de l’AFD (I-OSC).

**Critères de sélection**

La sélection de la proposition technique et financière sera faite conjointement par le siège et la direction technique du Partenariat. La sélection se fera à la lecture des dimensions techniques **et** financières. Les critères de sélection seront regroupés en cinq catégories principales et seront notés selon un barème de 30 points :

* Compréhension des termes de référence (5 pts) ;
* Méthodologie proposée (10 pt) ;
* Livrables prévus (5 pts) ;
* Expérience et compétences pertinentes par rapport au projet (7 pts) ;
* Budget (3 pts).

Les résultats seront ensuite soumis à la Commission scientifique du projet pour validation, ainsi qu’à l’AFD dans un second temps.

Toute personne ou groupe déposant une proposition technique et financière dans les délais requis est en droit de demander les motifs de non-sélection.

## Dispositifs de l’évaluation

### Comité de pilotage :

Un comité de pilotage composé des personnes référentes et ressources au sein du Partenariat, en lien avec le projet *Agis !* sera constitué dans le cadre de la réalisation de l’évaluation. D’autres partenaires techniques et financiers du projet pourront être associés à la démarche d’évaluation. Ce comité de pilotage orientera et validera la méthodologie d’évaluation proposée par le/la consultant.e et donnera son avis sur la présentation des résultats finaux du projet, avant publication du livrable final.

### Comités Locaux de suivi :

Un comité local de suivi de l’évaluation sera établi à Saint-Louis (Sénégal), Labé (Guinée), et Casablanca (Maroc). La mobilisation des participants à ce comité local sera effectuée par le Partenariat sur la base du calendrier qui sera validé avec l’évaluateur. Ces comités seront mobilisés lors des missions de terrain effectuées par l’évaluateur. Au terme des visites de terrain, un temps d’échange sera mené.

## Date et délai estimatif de l’évaluation :

|  |
| --- |
| **Année 2024-2025** |
| **Dates / périodes** | **Etapes**  |
| Octobre 2022 | Rédaction des Termes de référence (TDR) de l'évaluation / Transmission de la Demande d'Avis de non-objection de l'AFD sur les TDR |
|
| 15 novembre 2024 | Publication ouverte de l'appel à manifestation d'intérêt |
| 15 décembre 2024 | Date limite des retours pour l'appel à manifestation d'intérêt |
| Fin décembre 2024 | Choix du consultant pour l’évaluation |
| Janvier 2025 | Réunion du Comité de pilotage + consultant et cadrage de l’évaluation et de sa méthodologie (note méthodologique) |
| Janvier-Mars 2025 | Réalisation de l'évaluation - Siège à Lille et Skype (2-3 jours) + 1 mission de terrain dans chaque pays (5 à 7 jours chacune) |
| 1 avril 2025 | Production d’un rapport provisoire et échanges avec le Comité de pilotage |
| Mai 2025 | Restitution de l'évaluation |
| Mai 2025 | Validation du rapport définitif |

## Informations et contacts

#### Service coopération de l’association le Partenariat à Lille (France) :

* José Mariage, Directeur : contact@lepartenariat.org
* Zoé Fréville, Responsable du service de coopération :

zfreville@lepartenariat.org

#### Equipe-projet du Partenariat sur le terrain :

* Nicolas Dupuy, Directeur technique (Saint-Louis, Sénégal) : plslouis@orange.sn
* Nicolas Martin, Coordinateur pays (Labé, Guinée) : coordination.guinee@lepartenariat.org

#### Fondation Moubadara :

* Kenza Tounsi, chargée du projet Agis ! : tounsikenzaa@gmail.com
* Mouncef Kettani, président : mouncefkettani@gmail.com

**Tout dossier de candidature devra comprendre une offre technique, une offre financière, et le CV de l’ensemble de l’équipe d’évaluation.**

Les candidatures sont à envoyer au plus tard le 15 décembre 2024 aux adresses suivantes : zfreville@lepartenariat.org ; partenaires@gmail.com

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **Logique d'intervention** | **Indicateurs objectivement vérifiables et quantifiés si possible** | **Sources et moyens de vérification** |
| **Objectif global** | **Contribuer à l’ODD 8 à travers un renforcement de l’insertion socio-professionelle des publics vulnérables (jeunes et femmes en priorité) à travers une amélioration de l’accès aux emplois porteurs et durables dans les régions d’intervention** | Le nombre de personnes en situation de vulnérabilité insérées dans le marché du travail a augmenté Le nombre de personnes en situation de vulnérabilité intégrées dans les dispositifs territoriaux existants Au moins 6 filières durables et porteuses valorisées sur la base des besoins territoriaux | Statistiques communales, provinciales, régionales, nationales |
| **Objectif spécifique 1** | Permettre une gestion inclusive, coordonnée et pérenne des politiques publiques de formation professionnelle et d’accès à l’emploi à l’échelle des territoires d’intervention | - Les conditions d’accès à la formation et à l’insertion professionnelle des jeunes en situation de vulnérabilité sont améliorées dans 3 communes urbaines en Guinée, 3 provinces au Maroc et 3 départements au Sénégal- 9 collectivités sont accompagnées et renforcées  | - rapports des autorités locales- PV des cadres de concertation territoriaux- base de données et statistiques employabilité des jeunes  |
| **Objectif spécifique 2** | Accompagner les acteurs locaux dans le développement de l’accès aux formations professionnelles inclusives et adaptées aux réalités socio-économiques locales  | - 6 cursus de formation, développées à l’échelle territoriale, portées par les acteurs institutionnels et adaptées aux besoins du territoire- 5 OSC sénégalaises, 5 OSC guinéennes et 5 OSC marocaines sont renforcées en capacités et accompagnées dans le développement de dispositifs de formation et d’insertion professionnelle- 2 plateformes d’organisations représentant les PV sont structurées (1 en Guinée, 1 au Maroc) | - reconnaissance officielle des certificats de spécialité- rapport de formation et feuilles d’émargement- PV et comptes-rendus des réunions des plateformes |
| **Objectif spécifique 3** | Faciliter l’insertion professionnelle des personnes vulnérables dans des métiers porteurs et durables à l’échelle territoriale | - 600 sénégalais.e.s, 250 marocain.e.s et 350 guinéen.ne.s en situation de vulnérabilité (dont 60% de femmes) et 12 coopératives marocaines bénéficient d’un accompagnement dans leur parcours d’insertion | - conventions d’insertion signées par les bénéficiaires - contrats de prestation de service signés avec les formateurs et/ou facilitateurs ;- Fiches individuelles de suivi des bénéficiaires |
| **Résultats attendus** | **R.1.1.** Les acteurs territoriaux de l’employabilité disposent d’outils de gestion et de connaissance et les mettent en œuvre pour favoriser l'insertion socio-économique des publics vulnérables. | - Des outils de connaissance et de gestion des territoires (1 étude complémentaire de diagnostic, 1 plan d’action et 1 cartographie des opportunités d’emploi) sont élaborés au sein des cadres de concertions communaux (Guinée), provinciaux (Maroc) et régionaux (Sénégal) | - PV de validation des outils de collecte de données- rapports d’activités du chef de projet |
|  | **R.1.2.** Les politiques pour l’emploi adoptent des approches territoriales et prennent en compte les enjeux spécifiques aux publics vulnérables | - 6 cursus de formation sont dispensées aux membres du Comité technique régional sur le suivi-évaluation et le pilotage (conception d’outils de suivi)- 15 communes sénégalaises, 3 communes urbaines guinéennes et 3 provinces marocaines sont accompagnées dans la déclinaison du diagnostic et des méthodes de suivi-évaluation sur leur territoire- 1 plan d’action est réalisé sur chaque territoire et un atelier de partage des résultats est organisé *-* 3 répertoires des entreprises recruteuses (fiches métiers) sont élaborés.- 21 bureaux d’orientation pour la formation et l’emploi sont renforcés dans leur structuration (15 BIPEL au Sénégal, 3 CAEDEL au Maroc, 3 bureaux d’orientation et de formation en Guinée) | - TDR des formations pour l’implémentation des outils auprès des acteurs, feuilles d’émargements de présence- rapports d’activités du chef de projet- compte-rendu d’atelier |
|  | **R.2.1.** De nouveaux cursus de formation adaptés sont définis pour répondre aux priorités identifiées et aux enjeux d’inclusivité et de développement durable à l’échelle des territoire | - 9 événements en faveur de l’employabilité à l’échelle des territoires (1 par an et par pays)- 6 cursus de formation sont créés/adaptés et bénéficient aux PV - 5 organismes de formation sont accompagnés dans la création / l’adaptation de formations en faveur des PV - 7 référentiels métiers sont élaborés et partagés avec les Comités territoriaux de suivi (1 au Sénégal, 3 au Maroc, 3 en Guinée)- Les acteurs institutionnels maitrisent les outils de suivi | - rapports d’activités du chef de projet- TDR événements, comptes-rendus, articles de presse |
|  | **R.2.2.** Les OSC impliquées dans l’accompagnement, la formation et l’insertion professionnelle des publics vulnérables sont accompagnée et renforcées en capacités | - Organisation de 3 ateliers de formation pour 5 OSC en Guinée, au Sénégal et au Maroc (15 au total)- Les OSC maitrisent les outils de suivi- 4 réseaux/plateformes d’OSC est mise en place au Maroc (1 réseau au Maroc pour 10 OSC) et en Guinée (3 plateformes pour 12 OSC)- 1 campagne de communication/sensibilisation est réalisée à destination des publics cibles sur chaque territoire | - TDR sur une étude d’identification des OSC intervenant dans la formation et l’insertion des publics vulnérables-PV des ateliers-TDR et rapports sur les formations  |
|  | **R.3.1.** Les bénéficiaires possèdent des compétences professionnelles adaptées aux besoins des acteurs économiques du territoire ou au développement de leur activité indépendantes (auto-entrepreneuriat) | - Identification de 1 200 bénéficiaires, dont 60% de femmes (formations spécialisées, formations dites de base -alphabétisation, *soft skills*, etc.)- Organiser les formations complémentaires - 70% des bénéficiaires arrivent au terme de leur formation et valident leur cursus- 1 200 parcours de formation-insertion élaborés | - curriculums et rapports de formations spécialisées.- TDR pour les formations complémentaires (alphabétisation fonctionnelle, remise à niveau, *soft skills*) - rapports de formation ;- document de capitalisation pour chaque module déroulé. |
|  | **R.3.2.** Les bénéficiaires tirent parti d’une première expérience d’insertion valorisante et de perspectives d’activités à court et moyen-terme**.** | - 90 marocain.es, 175 jeunes guinéen.es et 200 jeunes sénégalais.es (dont 60% de femmes) sont accompagné.es dans leur projet d’entrepreneuriat- Au moins 60% des entreprises créées encore en activité à l’issue du suivi (54 au Maroc, 105 en Guinée, et 120 au Sénégal)- Au moins 60% des bénéficiaires ont un emploi ou une activité économique en lien avec/grâce à leur formation- 12 coopératives marocaines sont formées (structuration, formalisation, gestion et commercialisation) | - curriculums et rapports de formation de formation - conventions cadres de partenariat avec les entreprises recruteuses identifiées ;- conventions de stage d’insertion et d’alternance entre les entreprises recruteuses identifiées, les centres de formation et les bénéficiaires. |
| **Activités à développer** | **A.1.1.1.** Réalisation d’une étude diagnostic sur les dispositifs de coordination et de pilotage régionaux de l’employabilité des personnes vulnérables et proposition d’un plan d’actions.  |
| **A.1.1.2.**  Réalisation d’une cartographie des opportunités d’emplois et des filières porteuses à l’échelle des territoires |
| **A.1.2.1.** Renforcement les capacités de la plateforme territorial sur les thématiques spécifiques aux publics vulnérables |
| **A.1.2.2.** Appui à la mise en œuvre et à l’animation de dispositif territoriaux (BIPEL pour le Sénégal) |
| **A.2.1.1.** Renforcement du dialogue avec les entreprises recruteuses et établissement de fiches métiers **:** |
| **A.2.1.2.** Mise en place de nouveaux cursus de formation correspondant aux besoins des territoires identifiés |
| **A.2.2.1.** Réalisation d’une étude d’identification des structures d’accompagnement, formation et insertion professionnelle agissant auprès de publics vulnérables |
| **A.2.2.2.** Appui aux OSC dans leurs actions et renforcement de leurs capacités |
| **A.3.1.1.** Identification et intégration des bénéficiaires dans le parcours de formation et d’insertion |
| **A.3.1.2.** Organisation de formations complémentaires aux formations professionnelles (*soft skills*) |
| **A.3.2.1.** Facilitation pour le placement des jeunes en entreprises (signature de conventions de stage et d’alternance) |
|  | **A.3.2.2.** Accompagnement et suivi individuel des bénéficiaires et aide à l’insertion |